



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Anncyy, le 9 octobre 2020

Covid-19 : appel du Préfet à une vigilance accrue et à la responsabilisation de chacun.

La dégradation rapide, ces derniers jours, en Haute-Savoie, du taux d'incidence (nombre de cas de personnes infectées par la COVID-19 pour 100000 habitants) constitue une alerte sérieuse pour la situation sanitaire du département.

Cette situation traduit clairement un net relâchement du respect des règles en vigueur et des bonnes pratiques concernant le port du masque et la mise en oeuvre des mesures barrières, lesquelles avaient jusqu'alors permis à notre département de maîtriser la progression du nombre de personnes infectées. Pour rappel, un arrêté préfectoral prévoit l'obligation de port du masque pour les marchés publics de plein air, les brocantes, les vides-greniers, les rassemblements, réunions ou activités mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, soumis à l'obligation de déclaration, à l'exception des pratiques d'activité sportive. Cet arrêté a été, en outre, décliné, par plusieurs maires, dans certains secteurs de leurs communes.

Cette situation doit rappeler à chacun ses responsabilités. Se protéger et protéger les autres est une nécessité tant dans la sphère privée et familiale que dans le cadre professionnel, le port du masque et le respect des gestes barrières ainsi que le lavage régulier des mains continuent de constituer le meilleur rempart contre la propagation du virus.

Plus que jamais, la maîtrise des contaminations par la covid-19 requiert la mobilisation de chacun au bénéfice de tous : particuliers, entreprises, associations, organisateurs d'évènements etc.

La Haute-Savoie n'ayant pas encore été classée dans la catégorie des départements où le virus circule activement, classement qui conduit à se voir appliquer une réglementation plus stricte, il appartient à chacun de se discipliner pour éviter un tel basculement, qui serait préjudiciable tant à la vie sociale qu'économique.

Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie, appelle, en conséquence, à la vigilance et au sens de la responsabilité individuelle et collective de chacun d'entre nous, afin de parvenir à freiner la propagation du virus dans le département.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

1/2

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Anncyy cedex

**Rappel du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise
et des conseils de prévention pour tous :**

Sur les lieux de travail, le port du masque est obligatoire dans les espaces partagés et clos. Seules deux dérogations existent au port obligatoire du masque :

- Lorsque le salarié travaille seul dans son bureau ;
- En atelier, car les salariés sont souvent amenés à effectuer des efforts physiques plus intenses que la moyenne, dès lors que les conditions de ventilation/aération fonctionnelle sont conformes à la réglementation, que le nombre de personnes présentes dans la zone de travail est limité, que ces personnes respectent la plus grande distance possible entre elles et portent une visière.

Dans les crèches, centres de loisirs ainsi que dans tous les établissements scolaires, le port du masque est obligatoire pour tous les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les collégiens et les lycéens, le port du masque est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Le virus ne s'arrêtant pas aux portes de l'établissement, il est fortement recommandé d'éviter toute situation de promiscuité.

Au quotidien, en famille comme au travail, il est important de préserver les personnes vulnérables en continuant de respecter strictement les gestes barrières et la distanciation sociale en toute situation :

- Porter le masque dans les lieux publics clos ;
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres ;
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir ;
- Éviter de se toucher le visage ;
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades ;
- Utiliser un mouchoir à usage unique ;
- En cas d'apparition de symptômes évocateurs de la maladie Covid-19 (fatigue, fièvre, douleurs musculaires, toux...), rester chez soi, se faire tester et éviter les contacts.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés afin de veiller aux respects de ces mesures.

Tous ensemble, soyons vigilants et responsables !

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

2/2

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex